



Animation d'un journal associatif Association CRL10 à Paris

LA STRUCTURE

Le CRL10 association d'éducation populaire gérant les 4 centres d'animation du 10ème arrondissement de Paris, compte 68 salariés, 200 animateurs-techniciens, environ 3000 adhérents et 5000 usagers qui fréquentent les ateliers sportifs et socio-culturels. L'association peut compter sur plus d'une centaine de bénévoles qui, tout au long de l'année, s'investissent dans nos actions.

L'association a pour vocation :

- de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, notamment dans les principes de l'Éducation Populaire, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire ;
- d'organiser et de promouvoir dans un but pédagogique, social et culturel des activités répondant aux besoins des populations.

Dans le cadre de ses activités, le CRL10 recherche un.e volontaire en Service Civique au sein du Pôle jeunesse.

LES MISSIONS

La mission tournera principalement sur l'animation du comité de rédaction du journal associatif du CRL10, à savoir :

- Rédaction de contenus pour le journal
- Coordination de l'ensemble des contenus proposés par les autres rédacteur.ice.s
- Mise en page du journal
- Création de contenus multimédia (Vidéo, Photo, Audio...) pour le web
- Participation à la gestion des réseaux sociaux du CRL10

Durée de la mission : 9 mois

Horaires : 30 heures par semaine, du mardi au samedi de 11h à 21h + présence sur des événements musicaux une fois par mois

Date de démarrage souhaitée : 1 octobre 2019

Adresse de la structure : 116, quai de Jemmapes - 75010 Paris 10

Nombre de postes : 1 volontaire

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Non

Accessibilité aux mineurs dès 16 ans : Non

La candidature est à envoyer par mail à la Fédération des MJC en Ile-de-France :

volontariat@mjcidf.org

Le Service Civique, indemnisé 580 euros par mois, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation d'handicap. Sans condition de diplôme, seuls comptent les savoirs-être et la motivation, les volontaires s'investissent dans une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une structure publique ou encore d'une collectivité.